DEMANDE DE CONGE BONIFIE 1

DROIT D'OPTION - REFORME DU CADRE REGLEMENTAIRE DU CONGE BONIFIE

En application des dispositions de l'article 26 du décret n°2020-851 du 2 juillet 2020 portant réforme des congés bonifiés dans la fonction publique d'Etat, je soussigné(e) :

opte pour:

- le bénéfice d'un congé bonifié (dernier) attribué dans les conditions fixées par les textes réglementaires, dans leur rédaction antérieure à l'entrée en vigueur du décret précité (durée maximale de 65 jours)
- l'application immédiate des conditions fixées par les textes réglementaires dans leur rédaction issue du décret précité (durée maximum 31 jours, y compris les délais de route).

Periode du 1º avril 2024 au 31 octobre	e 2024 (date limite de depoi	tie 5 janvier 2024)		
☐ Guadeloupe ☐	La Réunion Mayotte Saint-Pierre et Miquelon	□ Polynésie□ Wallis et Futuna□ Nouvelle Calédonie		
Aéroport de départ 2 :				2.1
Date de départ 3 :			860 July 1	
Date de retour :				
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'AGENT				30
Nom:		Prénom :		
Grade :		Affectation:		
Lieu de naissance :		Département :		
Scolarité effectuée dans le DOM, classes	s de			
Années de résidence dans le DOM (avan	nt entrée dans la fonction pub	lique) :		
Situation familiale :				
	1 Marié(e) 1 Divorcé(e)		*	
Adresse personnelle :				
Adresse administrative :				
	e:	- dans un DOM : L		# ·
Avez-vous déjà bénéficié d'un congé bon	nifié ou administratif :			
☐ en métropole	- □ dar	ns un DOM		
Si oui, préciser au titre de quelle(s) anné	e(s):			
		•		

¹ Cochez la (les) case(s) concemée(s)

² Dans la limite des places mises à disposition par les compagnies de transport depuis les aéroports de :

Antilles, Bordeaux, Lyon, Marseille, Mulhouse, Nice, Paris *, Toulouse,

⁻ Guyane, Paris *,

⁻ La Réunion, Bordeaux, Lyon, Marseille, Nice, Paris *,

⁻ Nouvelle Calédonie, Paris

Wallis-et-Futuna, Paris

^{*} Pas de possibilité de choix d'aéroport au départ de Paris.

³ Le départ ne pourra avoir lieu antérieurement à la date d'effet de l'arrêté d'ouverture des droits au congé bonifié.

Date de prise de fonctions après un congé bonifié ou a	administratif:	
- en métropole :	- dans un DOM :	
Indiquer les périodes obtenues pendant les trois derniè	ères années civiles au titre de : CLD, m	obilité, formation initiale, disponibilité, congé
parental:		
Avez-vous déposé, pour la prochaine rentrée, une derr vous de la faire ? 4	nande de mutation pour le département	t où vous sollicitez un congé bonifié, ou envisagez-
□ Oui □ Non		
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES AYANTS	DROIT	
Enfant(s) à charge 5		
Nom	Prénom(s)	Date de naissance
	20 A 4	
	*	
*		
Conjoint(e), concubin(e) ou partenaire de PACS		
Nom:	Nom de jeune fille	
Prénom :	Département de na	aissance:
Profession:	•	
Nom, adresse et téléphone de son employeur : Votre conjoint est-il agent d'une administration ou entre Si oui, laquelle ? (Indiquez les coordonnées du service	eprise où s'applique un régime de cong	gé bonifié ?
A t il bénéficié de la price en oberge des frais de trans-	nort ou titro do con administration ou ou	ntrantina 2
A-t-il bénéficié de la prise en charge des frais de transp		niteprise ?
Si oui, à quelle date ?		
Si non, joindre une attestation de non prise en charge	pour lui-même et les enfants.	
Nota : dans le cas de voyage devant être effectué sur u	un vol différent de celui du bénéficiaire.	en faire la demande écrite et préciser ci-dessous
la date et <u>l'aéroport</u> de départ (ou de retour) souhaité ⁶		
a date of identification of the desired of the desi		
Pièces justificatives destinées aux services du Rectora	<u>at</u>	
une photocopie d'une pièce d'identité (passeport, d	carte nationale d'identité) en cours de v	validité,
une attestation de domicile dans le DOM ⁷ avant l'é	entrée dans la Fonction Publique,	
une copie de pièce d'identité pour chacun des enfa		s y figurent,
une photocopie certifiée conforme à l'original, du ti		¥
un relevé d'identité bancaire, postale ou d'épargne dans le DOM,	aux nom et prénom de l'agent faisant	apparaître la domiciliation
une photocopie de <u>l'avis d'imposition sur les reven</u>		
une photocopie de <u>la déclaration des revenus de 2</u>		,
une photocopie du <u>bulletin de salaire de décembre</u>		
un certificat de scolarité ou d'apprentissage de l'an	inee scolaire en cours pour les enfants	side to a 20 ans,

⁴ Il est rappelé que les dispositions de la circulaire du 25 février 1985 stipulent qu'une durée de douze mois doit nécessairement s'écouler entre « la date de retour d'un voyage pris en charge et la date de départ du voyage suivant pris en charge ».

5 Enfant (s) du fonctionnaire et/ou du conjoint à charge au sens de la législation sur les prestations familiales.

6 Un seul voyage peut être effectué sans accompagner le bénéficiaire : soit au départ (voyage différé), soit au retour (voyage anticipé).

7 Il s'agit bien ici d'attester la notion « d'intérêts matériels et moraux dans le DOM », il est donc inutile de joindre ce type de justificatifs concernant la métropole.

une photocopie de l'extrait du jugement de divorce ou de sép parent qui a l'exercice de l'autorité parentale.	paration faisant apparaître, selon le cas, le titulaire de la garde de l'enfant ou le
☐ une photocopie de la carte d'invalidité de 80 %,	
un certificat médical pour passage par voie maritime,	
	ge du voyage du (de la) conjoint(e), concubin(e) ou partenaire de PACS et des
DECLARATION SUR L'HONNEUR	
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci- dans ma situation familiale.	i-dessus et m'engage à signaler immédiatement toute modification intervenant
	le
Fait a, it	le
Signature de l'agent :	
AVIS DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE	
	다시 점점이 하나도 하다는 시험무하는데 되었다.
Sur la durée du congé allant du	au
	면소. 여러 가는 그는 마시나서 살아 하면 들어 있다.
<u>이 사용하다 하는 것이 없다는 것이 없다.</u>	
Fait a, l	le
Signature du supérieur hiérarchique :	
	, 하는 하는 경기를 하는 것이 되었다. 이 그들은 사람이 되었다는 것으로

CONGES BONIFIES 2024 RECAPITULATIF DES JUSTIFICATIFS A FOURNIR

	Concernant l'intéressé	Concernant le conjoint, le concubin ou le partenaire de PACS	Concernant les enfants à charge	
d'inté	es servant à vérifier la présence rêts matériels et moraux de essé dans le DOM :			
1. Ex	res obligatoires extrait d'acte de naissance attestant la aissance dans le DOM			
Certificat attestant : la scolarité obligatoire dans le DOM ou		Certificat de non prise en charge du conjoint et/ou des enfants établi par l'employeur du conjoint		
la résidence de l'intéressé dans le DOM avant son entrée dans la fonction publique ou la 1ère nomination dans le DOM	Copie du bulletin de salaire de décembre de l'année civile précédent le dépôt de la demande : décembre 2023	Certificat de scolarité ou d'apprentissage de l'année scolaire en cours (enfants de 16 à 20 ans)		
	Attestation de résidence dans le DOM de parents proches (mère, père, grands-parents, frères et soeurs) ou de sépulture (père/mère).	Le ministère a précisé que le critère n° 3 était à considérer comme un critère obligatoire.		
Critèr	res complémentaires			
С	Si éventuelles possessions dans le DOM Attestation de : • titre de propriété dans ce DOM • inscription sur listes électorales • compte bancaire dans ce DOM (ouvert antérieurement à la demande)	*Copie de la déclaration des revenus de l'année civile de dépôt de la demande (revenus 2023) *Copie de l'avis d'imposition de l'année précédente (revenus 2022).	NB : en cas de divorce ou de séparation : fournir un *extrait du jugement, *ou une pièce faisant apparaître le titulaire de la garde de l'enfant.	